

Le Président,

- Vu le Code de l'Éducation ;
Vu l'article 53 modifié du décret 91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'Avocat ;
Vu le décret 2016-1389 du 17 octobre 2016 – Article 4 modifiant les conditions d'accès aux Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats (CRFPA) ;
Vu l'arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et modalités de l'examen d'accès au CRFPA ;
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) ;
Vu les statuts de l'Institut Sociétés et Humanités et plus particulièrement l'article 16 relatif à l'unité académique « Droit et administration publique »;

Arrête

Article 1 Au titre de la session **2025**, le jury d'examen d'accès au CRFPA est constitué des membres suivants :

1. PROFESSEURS DES UNIVERSITES OU MAÎTRES DE CONFÉRENCES ET PERSONNELS ASSIMILÉS EN CHARGE D'UN ENSEIGNEMENT JURIDIQUE

Ont été désignés par le responsable du centre :

- Titulaires : Monsieur Stéphane MICHEL, Professeur, Président de jury ;
Monsieur Antoine SIMONNEAUX, Maître de Conférences ;
- Suppléants : Madame Solange SEGALA - DE CARBONNIERES, Professeure ;
Madame Nathalie DUBAELE Maître de Conférences.

2. MAGISTRATS

2.1. MAGISTRATS DE L'ORDRE JUDICIAIRE

ont été désignés conjointement par le Premier Président de la Cour d'Appel de Douai et le Procureur Général près ladite Cour d'appel :

- Titulaire : Madame Leïla GOUTAS, première vice-présidente au Tribunal judiciaire de Valenciennes ;
- Suppléant : Madame Hannelore DELY-JARINSKI, vice-présidente chargée des fonctions de juge des libertés et de la détention au Tribunal judiciaire de Valenciennes.

2.2. MAGISTRAT DE L'ORDRE ADMINISTRATIF

Ont été désignés par le Président de la Cour administrative d'appel de Douai :

- Titulaire : Monsieur Julien HORN, Premier Conseiller au tribunal administratif de Lille
- Suppléant : Madame Christelle MICHEL, Première conseillère au Tribunal administratif de Lille.

3. AVOCATS

Ont été désignés par le bâtonnier de l'ordre des avocats de Valenciennes sur sollicitation de la Conférence de l'Ordre des Bâtonniers des Hauts de France :

- Titulaires :
Maître Dorothée FIEVET du Barreau de Valenciennes
Maître Ioannis KAPPOPOULOS du Barreau de Valenciennes
Maître Jonathan DARE du Barreau de Valenciennes

- Suppléants :

Maitre Mélanie MICHAUX du Barreau de Valenciennes
Maître Thibaut CRASNOUT du Barreau de Valenciennes
Maître Arnaud MIEL du Barreau de Soisson

4. ENSEIGNANTS LANGUES ETRANGERES

Ont été désignées par le responsable du centre :

Madame Jane LAURO, Professeur certifiée
Madame Françoise BLAS, Professeur certifiée

5. SECRETARIAT DU JURY

Madame Laura CARPENTIER, Agent administratif

Article 2 Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers au sein de l'institut, et publié au recueil des actes réglementaires tenus par la Direction Générale.

Article 4 Madame Sophie CORIOLAND, maître de conférences, coordinatrice de l'Institut d'Etudes Judiciaires et responsable du centre d'examen, est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 02 juillet 2025

Le Président de l'Université
Professeur Abdelhakim ARTIBA

